

AVIS AUX HABITANTS

Recensement des éventuels dégâts liés à la sécheresse

La commune souhaite recenser les éventuels **dommages constatés sur les habitations et les bâtiments** qui pourraient être liés aux épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols.

Ces phénomènes peuvent notamment provoquer l'apparition de **fissures sur les murs, façades, plafonds ou sols**, ainsi que d'autres désordres affectant les bâtiments.

Si vous avez constaté de tels dommages sur votre propriété, nous vous invitons à **les signaler en mairie**, même si les dégâts vous paraissent limités.

Afin de constituer un dossier suffisamment documenté, il est souhaitable de joindre à votre déclaration **des photographies des dommages**, en indiquant si possible la date à laquelle ils ont été constatés.

Ces signalements permettront à la commune de recenser les dommages et, en fonction du nombre de déclarations reçues, **d'engager une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse** auprès des services de l'État.

Les personnes concernées sont invitées à effectuer leur signalement en mairie avant le premier novembre.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la mairie.

Le Maire